



PLAN

LOCAL

D'URBANISME

MODIFICATION N° 1

PIÈCE N°5.2.1: PLAN GENERAL 1/5000<sup>ÈME</sup>

APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU : 29 FEVRIER 2024

AGENCE KR



0 300 600 m

**Légende**

- Parcelles
- Bâtiments
- Zonage
- Arbre remarquable au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Bâti remarquable au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques
- Alignement d'arbres au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé - Trame Verte au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé - Trame Bleue au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Zone exposée au bruit
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre d'attente d'un projet global au titre de l'article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme, où seules sont autorisées les constructions de moins de 20 m<sup>2</sup>, dans la limite de 5 ans après l'approbation du PLU
- Ru du Jard
- Mare et plan d'eau

**EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	VOCACTION	N° PARCELLE	ADRESSE	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
1	Création d'une liaison piéton/cycle	ZA 46	534, Route de Meaux	466 m <sup>2</sup>	Commune
2	Renforcement du pôle d'équipement public	AE 71, 70, 67	Bd Charles de Gaulle	2 800 m <sup>2</sup>	Commune
3	Aménagement d'un chemin piéton/cycle	ZA 185	765, Route de Meaux	796 m <sup>2</sup>	Commune
4	Aménagement d'un chemin piéton/cycle	B 536, 590	Rue du Château	2 800 m <sup>2</sup>	Commune
5	Aménagement d'un parc public	AE 69	Bd Charles de Gaulle	13 300 m <sup>2</sup>	Commune
6	Création d'un ou de plusieurs équipements publics	ZA 156, 157	Route de Meaux	7 846 m <sup>2</sup>	Commune